

Ce que propose l'opposition pour la politique migratoire de la Belgique

J eudi, à la Chambre, Charles Michel déclarait ceci: "J'ai écouté attentivement les représentants de l'opposition. Je n'ai pas entendu un seul de ses représentants dire quelle était l'alternative à la démarche que nous préconisons et que nous mettons en œuvre." Ce n'est pas la première fois qu'un membre de la majorité formule une telle critique à l'encontre de l'opposition. Il y a quelques mois, dans une interview accordée à "La Libre", Theo Francken (N-VA), secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, soulignait le manque de critiques, sur le fond, de l'opposition. "En commission au Parlement, il y a peu de critiques sur la politique. C'est sur la communication! Tel point, tel accent, tel hashtag... Mais ma politique? L'opposition n'arrive pas à me toucher sur ce plan-là." On ignore si Theo Francken s'en frottait les mains ou s'il déplorait l'absence d'un adversaire à sa taille. Ce qui est sûr, c'est que cette lacune profite au potentiel futur président de la N-VA.

Dans ce contexte, "La Libre" a décidé d'interroger les partis d'opposition sur différents points apparus récemment dans l'actualité. Le but étant de fournir le débat et d'obtenir les opinions des élus et des autres, de connaître leurs propositions mais aussi les points qui fâchent. En effet, s'il y a consensus sur de nombreux points, certains restent prudents, notamment sur la question des migrants économiques ou celle de la régularisation.

Sarah Freres

DES ENFANTS EN CENTRE FERMÉ ?

Dès cet été, alors que c'était interdit depuis 2008, des familles avec enfants mineurs seront de nouveau placées en centre fermé. Ce projet figurait dans l'accord de gouvernement.

Contre

PS "On n'enferme pas un enfant ! Le PS a d'ailleurs déposé une proposition de loi visant à interdire l'enfermement des mineurs non accompagnés ou non."

Contre

CDH "Le CDH a défendu et obtenu l'interdiction de l'enfermement des enfants, qu'il a fait inscrire dans la loi de 1980."

Contre

Ecolo "Au nom de quelles valeurs, de quel projet démocratique peut-on enfermer des enfants? Au-delà de l'aspect moral de cette question, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, ratifiée par la Belgique, oblige à considérer l'intérêt supérieur de l'enfant comme primordial. Or il ne sera jamais dans l'intérêt d'un enfant d'être enfermé. La Belgique a d'ailleurs déjà été condamnée trois fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour l'enfermement de mineurs."

Contre

Défi "Même pour une courte période et dans des conditions matérielles adéquates, la détention liée à l'immigration est disproportionnée et n'est jamais dans l'intérêt de l'enfant. Défi souhaite donc modifier l'article 74/9 dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en ce qui concerne l'interdiction de détention d'enfants en centres fermés et le développement des alternatives à la détention, telles que les unités familiales ouvertes et l'accompagnement au retour à domicile."

Contre

PTB "L'enfermement d'enfants a un impact destructeur sur leur bien-être et leur développement et est en violation avec les droits de l'enfant. Le PTB soutient la campagne "On n'enferme pas un enfant". Point."

UN CENTRE D'ORIENTATION POUR MIGRANTS DE TRANSIT À BRUXELLES ?

Voulu par le secteur associatif, le gouvernement s'y est clairement opposé. Pour le fédéral, les personnes doivent demander l'asile pour aller en centre ouvert et y attendre une réponse.

Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
PS "Pour, évidemment ! C'est d'ailleurs nous qui l'avons demandé alors que le fédéral ne faisait rien pour les aider."	CDH "Outre l'accueil de première nécessité (vêtements, nourriture...), il est nécessaire d'offrir toute l'information nécessaire pour permettre à chacun de comprendre nos procédures, les possibilités offertes par notre pays."	Ecolo "Un centre d'accueil et d'orientation pour les migrants en transit a toute son utilité. On voit l'important travail réalisé par les membres de la plateforme citoyenne d'hébergement. Ses membres pallient les manquements des responsables politiques actuels. Les migrants en transit sont des hommes, des femmes, des enfants, qui ont aussi droit à un accueil temporaire et digne, leur permettant également de recevoir toute l'information utile sur les procédures à suivre et les droits qui s'appliquent à eux."	Défi "Un tel centre permettrait aux migrants d'avoir un logement et des conditions de vie décentes mais également des informations fiables sur leurs droits et devoirs. Il permettrait également aux forces de police de se consacrer à leurs missions premières et de soustraire les migrants de transit aux passeurs."	PTB "Beaucoup de migrants sont traumatisés par la route migratoire qu'ils ont dû parcourir et ne connaissent pas leurs droits. Un tel centre pourrait permettre de créer un climat de confiance avec ces personnes et les informer des procédures d'asile existant en Belgique."

L'ARRÊT DE L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE DUBLIN VERS LA GRÈCE ET L'ITALIE ?

L'accord de Dublin prévoit le renvoi de demandeurs d'asile vers leur pays d'entrée en Europe. La Belgique l'applique régulièrement vers l'Italie et aussi depuis l'an passé vers la Grèce.

Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
PS "Depuis 5 ans, l'UE est incapable de répondre au défi migratoire. C'est à ce niveau qu'il faut agir. C'est dans les conseils européens que MM. Michel, Jambon et Francken doivent faire entendre leur voix pour que l'UE apporte des solutions. On doit agir à trois niveaux. Primo, aux frontières extérieures de l'Union européenne, en permettant l'accueil des réfugiés qui fuient la guerre, la torture, et qui craignent pour leur survie et celle de leurs enfants. Secundo, au sein de l'UE, les migrants doivent être équitablement répartis. Tertio, dans les pays d'origine, nous devons renforcer la coopération au développement."	CDH "Nous voulons que les règles en matière d'asile et d'immigration soient harmonisées entre tous les pays de l'Union européenne et qu'un mécanisme de solidarité soit mis en place au sein de l'Union."	Ecolo "Ces deux pays sont totalement débordés. Des quotas de relocalisation ont par ailleurs été établis et la Belgique, comme d'autres pays européens, peine à remplir ses engagements en la matière. Or le plan de répartition européen vise précisément à répartir l'effort, afin de traiter humainement et dignement les personnes qui arrivent."	Défi "La procédure actuelle de Dublin fait peser une trop lourde charge sur les épaules des pays frontaliers de l'UE. Défi prône une réforme de cette procédure qui tiendrait davantage compte des liens réels que les demandeurs d'asile entretiendraient avec certains Etats membres et qui rendrait le mécanisme de relocalisation permanent et graduel, et non plus limité aux situations d'urgence. Dans l'attente de cette réforme, la procédure actuelle de Dublin devrait être suspendue tant que les conditions d'accueil n'y sont pas décentes. Défi a même été plus loin en déposant une proposition de résolution visant à suspendre le renvoi de demandeurs d'asile vers la Hongrie tant que les législations hongroises antimigrants seront en vigueur, suivant en cela l'appel du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)."	PTB "Avec le règlement Dublin, la Grèce et l'Italie doivent accueillir la grande majorité des réfugiés. Un plan de répartition des réfugiés à l'échelle européenne est nécessaire."

LES VISITES DOMICILIAIRES ?

Actuellement entre les mains du Premier ministre, ce projet de loi a suscité des tensions au sein même de la majorité. Ces visites sont demandées par l'Office des étrangers depuis 2014.

Contre	Contre	Contre	Contre	Contre
PS "Avec ce projet de loi, le gouvernement fédéral crée le 'délit de solidarité'. Ils veulent obliger magistrats et policiers à chasser les solidarités."	CDH "Ce projet remet en cause l'esprit de fraternité qui doit prévaloir dans notre projet de société. Par ailleurs, le projet de loi sur les visites domiciliaires porte atteinte au respect de la vie familiale et à l'inviolabilité du domicile. Ce n'est pas acceptable."	Ecolo "Ce projet de loi est totalement disproportionné. Le projet de visites domiciliaires, c'est permettre à la police de perquisitionner le domicile de quelqu'un qui héberge des personnes sans-papiers. L'inviolabilité du domicile est un droit fondamental, un droit constitutionnel. Si on peut évidemment déroger à ce droit en cas de soupçons de crimes graves, comme par exemple des projets d'actes terroristes, de fraude fiscale massive ou de traite des êtres humains, ce n'est pas applicable ici. Ne pas avoir le droit de séjourner en Belgique n'est pas un crime grave. En mélangeant les genres avec ce projet de loi, ce gouvernement crée un amalgame, utilise les peurs, et criminalise la personne migrante et les citoyens qui les aident. Ce projet a d'ailleurs provoqué une importante levée de boucliers dans la société civile, mais aussi dans de nombreuses communes qui se sont déclarées, souvent sous notre impulsion, 'communes hospitalières!'"	Défi "Le projet de visites domiciliaires est totalement disproportionné, il criminalise les étrangers et la solidarité citoyenne et il instrumentalise les juges d'instruction. Le principe même d'autoriser une perquisition accompagnée de fouilles en vue d'exécuter une mesure administrative (ordre de quitter le territoire) est d'ailleurs inconstitutionnel."	PTB "La solidarité est une force et non un délit. Avec ce projet de loi, le gouvernement pourrait rentrer de force chez des citoyens dont on soupçonne qu'ils ont ouvert leur porte à des personnes ayant fui la guerre ou la misère. Cela constituerait un dangereux précédent au niveau de nos droits démocratiques."

UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS ?

C'est mentionné dans la note du gouvernement : il n'y aura pas de régularisation collective sous cette législature. Les dernières campagnes datent de 1999 et 2009.

<p>Pour</p> <p>PS "Pour, mais à certaines conditions. Pour régulariser, il faut imposer des critères, comme ceux qui avaient été établis en 2001 avec les libéraux et les écologistes : une présence de plusieurs années sur le territoire belge – par exemple cinq ans minimum – et la preuve d'attaches durables avec la Belgique – par exemple avoir des enfants scolarisés chez nous ou bien travailler."</p>	<p>Contre</p> <p>CDH "La priorité est avant tout d'assurer que les procédures soient rapides et permettent dans les meilleurs délais d'identifier si le demandeur peut ou non rester sur le territoire. La régularisation est une procédure exceptionnelle qui doit être analysée sur base individuelle. Nous sommes opposés à une procédure de régularisation collective."</p>	<p>Pour</p> <p>Ecolo "Une des voies serait, par exemple, la régularisation par le travail, comme le proposent la CSC et la FGTB. 100 à 150 000 personnes seraient dans cette situation en Belgique. Ils travaillent pour la plupart dans la clandestinité. Une régularisation sur base de critères clairs et permanents serait encore plus efficace."</p>	<p>Contre</p> <p>Défi "Nous ne sommes pas demandeurs d'une vague massive de régularisations. Ce qu'il faut, c'est avant tout préciser dans la loi de 1980 les critères de régularisation des étrangers en séjour illégal. Une procédure d'asile ou de régularisation de longue durée doit être un critère important, de même que l'impossibilité de retour, le fait d'être apatride et de ne pas avoir d'autre pays d'accueil que la Belgique, ou encore l'existence de circonstances humanitaires."</p>	<p>Pour</p> <p>PTB "De nombreuses personnes sans-papiers sont en Belgique depuis des années. Elles n'ont droit à rien et sont obligées de travailler dans l'économie informelle où elles sont surexploitées. Cela tire l'ensemble des conditions salariales et de travail dans certains secteurs vers le bas. Une nouvelle campagne de régularisation selon des critères clairs et objectifs (liens familiaux, attaches durables, connaissance de la langue, travail) est nécessaire."</p>
---	---	---	--	--

L'ACCUEIL DES MIGRANTS ÉCONOMIQUES ?

La Belgique a fermé ses frontières à la migration de travail, sauf pour des profils bien spécifiques. Actuellement, c'est du cas par cas. Et un sujet très sensible.

<p>Pour</p> <p>PS "Pour, mais dans certaines conditions. La migration ne peut se limiter à l'asile. Les personnes qui n'entreraient pas dans les conditions d'octroi d'un titre de séjour devraient pouvoir, comme en Suède, bénéficier d'un permis de travail sur la base d'un contrat de travail conforme aux conventions collectives de travail et assorti d'un salaire brut d'un montant minimum respectant la législation sociale nationale."</p>	<p>Pour</p> <p>CDH "Nous sommes favorables au maintien des possibilités actuelles, en particulier pour répondre aux métiers en pénurie."</p>	<p>Pour</p> <p>Ecolo "La distinction entre migrants économiques et réfugiés est artificielle. Elle vise surtout à créer une impression qu'il y a des 'bons' et des 'mauvais' migrants, ces derniers venant potentiellement 'prendre le travail des Belges d'origine'. Or il s'agit, d'une part, d'une idée fautive si on regarde les chiffres et, d'autre part, les flux migratoires et les déplacements des personnes vont en s'intensifiant. Mieux l'organiser plutôt que de se battre contre rendra les diverses procédures plus efficaces et permettra l'émergence d'une société qui intègre réellement la diversité, alors vue comme une richesse favorisant de nouvelles idées."</p>	<p>Pour</p> <p>Défi "Nous plaçons pour une planification de la politique d'immigration sur la base des besoins de la société belge. Les migrants au travail représentent une plus-value pour notre économie. Ils injectent de l'argent dans notre économie en payant des impôts et pollent le vieillissement de notre population que nous ne pouvons plus nier. Pour objectiver les besoins en main-d'œuvre, Défi souhaite confier à un consortium d'autorités publiques (Myria, Bureau du plan, Banque nationale...) la mission d'évaluer de manière permanente les besoins économiques de notre pays au regard des projections démographiques."</p>	<p>Pour</p> <p>PTB "Nous voulons tout d'abord nous attaquer aux causes de la misère dans les pays du Sud, en particulier les accords commerciaux inégaux favorisant les multinationales plutôt que le développement de l'économie locale. Une réponse au niveau de l'Onu doit être apportée pour accueillir les personnes fuyant la guerre, la misère ou le réchauffement climatique. L'Europe doit y jouer un rôle clé."</p>
--	--	--	---	---

LES RAPATRIEMENTS VERS LE SOUDAN ?

Suspendus pendant quelque temps après l'affaire soudanaise, les rapatriements vers Khartoum ont repris. Face aux critiques, le gouvernement avait rétorqué que d'autres pays le faisaient aussi.

<p>Contre</p> <p>PS "Contre tout rapatriement vers des zones où les personnes sont exposées au risque de torture dans le respect absolu de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme."</p>	<p>Contre</p> <p>CDH "La Belgique doit respecter la Convention européenne des droits de l'homme qui interdit la pratique de la torture ou des traitements dégradants. Lorsque l'Etat procède à des éloignements de migrants présents sur son territoire, elle doit s'assurer que cette exigence est rencontrée. Tel n'est pas le cas, actuellement, avec le Soudan, par exemple."</p>	<p>Contre</p> <p>Ecolo "Ce pays est en guerre civile et est dirigé par un dictateur, le seul chef d'Etat en poste sous mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale. L'article 3 de la CEDH (risque de torture) doit être appliqué et la situation sur place est évidemment problématique, surtout pour les migrants issus du Darfour."</p>	<p>Contre</p> <p>Défi "Les rapatriements vers le Soudan sont contraires à nos engagements internationaux, parmi lesquels la Convention de Genève et le principe de non-refoulement, la Convention européenne des droits de l'homme et son article 3 interdisant les traitements inhumains et dégradants, et le Protocole 4 de la Convention européenne des droits de l'homme qui interdit en son article 4 les expulsions collectives de migrants. Il faut examiner dans chaque cas si la personne renvoyée risque la torture ou des traitements inhumains ou dégradants. Dans le doute, aucun rapatriement ne devrait être pratiqué."</p>	<p>Contre</p> <p>PTB "Pas de renvoi de personnes vers des dictatures où elles risquent la torture et l'emprisonnement. C'est contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme."</p>
--	---	--	--	--